

Protocole Sanitaire Ecole Élémentaire Pierre Bichet

Rentrée Scolaire : Mardi 1^{er} Septembre 2020

Chers parents,

Veillez prendre connaissance du nouveau protocole sanitaire de l'école, réalisé avec le protocole sanitaire gouvernemental du 26 août 2020. Merci de le lire avec vos enfants en insistant sur le respect des gestes barrières.

Je vous rappelle qu'en tant que parents, votre rôle est essentiel.

Vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à l'école :

- *En cas de fièvre (38°C ou plus),*
- *En cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille,*
- *Si l'élève a été testé positivement au ARSCov2,*
- *Si un membre du foyer a été testé positivement, ou identifié comme contact à risque.*

Dans tous les cas, vous devez impérativement en informer la directrice, ou l'enseignant de votre enfant via le cahier de liaison, par téléphone (Ecole du Haut : 03 81 67 13 77 ou Ecole du Bas : 03 81 67 51 20) ou par mail (ecole.les-fins@ac-besancon.fr).

Si vous vous êtes rendus récemment dans un pays/une zone considéré(e) à risques, vous devrez nous en informer également.

Les gestes barrières (**cf. livret familles en pièces jointes**) doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Vous veillerez à fournir un paquet de mouchoirs jetables par jour à votre enfant.

Vous devez faire passer impérativement votre enfant aux toilettes à la maison avant son arrivée à l'école.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, **a minima** :

- à l'arrivée dans l'école ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains au lavabo peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

→ **Accès aux locaux :**

La limitation du brassage des élèves, le déroulement de la journée et des activités scolaires s'organisent pour limiter les regroupements et les croisements importants entre groupes.

Exceptionnellement, et uniquement le jour de rentrée (mardi 1er septembre), les parents d'élèves de CP et les nouveaux arrivants, peuvent se rendre dans la cour de récréation pour accompagner leurs enfants.

- Faire passer impérativement votre enfant aux toilettes à la maison avant son arrivée à l'école ;
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter

au strict nécessaire (rendez-vous médicaux, entretien avec l'enseignant) et **se faire après nettoyage et désinfection des mains**. Ils doivent **porter un masque de protection** et **respecter une distanciation physique d'au moins un mètre**.

- Vous devrez respecter le plan de circulation (**cf. pièce jointe**) pour les entrées et sorties de classe afin de limiter les regroupements et croisements de personnes. **Nous vous demanderons de respecter les zones « STOP PARENTS » marqués en violet sur le plan. N'oubliez pas de préciser à votre enfant le lieu où vous viendrez le chercher à la sortie de l'école. Lorsque vous attendez vos enfants aux horaires de sorties de classe, merci de vous tenir à l'extérieur de la zone définie par les « STOP parents ».**

Seront à votre disposition, les parkings habituels :

- ceux situés sur les hauteurs de l'école avant l'église,
- le parking de la mairie
- une partie du parking de l'école du Bas. (parking côté chemin piétons interdit)

→ **La ventilation des classes et autres locaux :**

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

→ **Ménage et désinfection des locaux :**

Les locaux seront désinfectés tous les soirs (tables, chaises, poignées de porte, matériel spécifique utilisé en classe, sols, toilettes, ...).

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

→ **Horaires scolaires :**

MATIN : Accueil : 8h20-8h30 Sortie : 11h30 **APRES-MIDI** : Accueil : 13h20-13h30 Sortie : 16h30

A l'arrivée dans l'école, un enseignant délivrera à chaque élève une noisette de gel hydro alcoolique ou lui indiquera le trajet à suivre pour se rendre au lavabo le plus proche. L'élève est ensuite directement accueilli dans sa classe.

Les récréations seront aménagées afin de limiter le brassage d'élèves.

→ **Coordonnées utiles :**

Dr PERRARD, *Médecin de l'éducation nationale* : 03 81 56 38 40 / isabelle.perrard@ac-besancon.fr

Mme MICHEL, *psychologue* : 03 81 67 27 13 / rased.lesfins@orange.fr

Mail de l'école : ecole.les-fins@ac-besancon.fr

Moyens mis en œuvre en cas de symptômes

chez un élève / un adulte:

- 1) Isolement immédiat de l'enfant avec un masque, dans une pièce dédiée. **Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.**
- 2) Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant. **(A votre arrivée, sonner au bâtiment correspondant et nous vous rejoindrons avec votre enfant. Munissez-vous d'un masque et respectez les gestes barrières.)**
- 3) Eviter les contacts et consulter le plus rapidement possible le médecin traitant.
- 4) Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée l'enfant, après un temps de latence de quelques heures.
- 5) L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.
- 6) Si le test Covid est positif : information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires. La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- 7) Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- 8) Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- 9) Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade. (téléphone et/ou mail)

Pièce de mise en quarantaine :

Bibliothèque (Ecole du Haut) ou Cuisine (Ecole du Bas). L'enfant et l'adulte porteront tous les deux un masque. (Nous fournissons, uniquement dans ce cas, un masque pédiatrique à l'élève).

L'Equipe Enseignante